

Déclaration numéro D2020-093

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version Janvier 2020



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à greffe@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	Comuto Pro	
Raison sociale de l'entreprise	Comuto Pro SASU	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés	
Département d'établissement de l'entreprise	PARIS (75)	

Liaison déclarée		
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :		
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré		
Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés		
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%		
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés		
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Marseille Aeroport (Marignane) Gare Routière Aéroport Marseille Provence, Dépose Express Hall A, 13700 Marignane, France 43.443178, 5.220422	
Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Nîmes 793 Chemin du Mas de Vignolles, 30000 Nîmes, France 43.817432, 4.362178	

^{1 «} Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat».

TourMaineMontparnasse-33, avenue du Maine-BP48-75755 Paris Cedex 15-Tél. +33(0)158010110 Siège-48, boulevard Robert Jarry-CS 81915-72019 Le Mans Cedex 2-Tél. +33 (0)2 43 20 64 30

autorite-transports.fr 2/5

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe n°1
Temps de parcours	Entre 1h 10min et 1h 20min
(en heures et minutes)	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe n°2

<u>Pièce jointe n°1</u>
Itinéraire envisagé entre Marignane (Marseille Aéroport Provence) <> Nîmes



Marignane (Marseille Aeroport Provence) <> Nîmes

- Marignane (Marseille Aeroport Provence) > Nîmes	fréquence
Marignane (Marseille Aeroport Provence) Départ	13:50
Gare Routière Aéroport Marseille Provence, 13700 Marignane	
Nîmes Arrivée	15:00
77 Avenue du Languedoc 30000 Nîmes	
OFFRE PAR TRAJET	1 car 48 places

- Nîmes > Marignane (Marseille Aeroport Provence	Quotidien	
Nîmes Départ	8:05	
77 Avenue du Languedoc 30000 Nîmes	8.03	
Marignane (Marseille Aeroport Provence) Arrivée	9:25	
Gare Routière Aéroport Marseille Provence, 13700 Marignane	9:25	
OFFRE PAR TRAJET	1 car 48 places	